

URBANIMMERSIVE TECHNOLOGIES INC.

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT  
EN VERTU DE L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT 51-102  
(ANNEXE 51-102F3)

1. **Dénomination et adresse de la société**

Urbanimmersive Technologies Inc. (la "**Société**")  
3899, Autoroute des Laurentides Est, Suite 203  
Laval, Québec  
H7L 3H7

2. **Date du changement important**

15 juin 2015.

3. **Communiqué**

Le communiqué joint aux présentes en Annexe A a été publié par le biais de Marketwired et a été déposé sur le *Système électronique de données, d'analyse et de recherche* (SEDAR) le 16 juin 2015.

4. **Résumé du changement important**

Le 15 juin 2015, la Société a clôturé le placement privé sans intermédiaire auprès de deux de ses administrateurs annoncé le 11 juin 2015 d'un produit brut de 200 000 \$. La Société a émis 4,000,000 actions ordinaires à un prix de 0,05 \$ par action. Aucune commission n'a été payée en lien avec le placement privé.

Certains administrateurs et dirigeants de la Société ont participé au Placement Privé. La participation dans le placement privé des initiés constitue une « opération avec une personne apparentée » telle que définie au *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** ») et la politique 5.9 de la Bourse de croissance TSX. Le placement privé est dispensé des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires de ces règles puisque (i) la Société n'est pas listée sur les marchés identifiés à l'article 5.5(b) du *Règlement 61-101* et (ii) la juste valeur marchande du placement privé est moins de 2 500 000 \$ tel que prévu à l'article 5.7(b) du *Règlement 61-101*. Le placement privé a également été approuvé par tous les administrateurs indépendants de la Société par rapport au placement privé.

Le placement privé a eu pour effet de modifier (i) la détention directe et indirecte de Daniel Robidoux et sa compagnie de gestion, soit 2323031 Canada Inc., passant de 7,71% à 12,19% des actions émises et en circulation, et (ii) la détention directe et indirecte de James McDonald et ses compagnies de gestion, soit Gestion LTMCD Inc. and 7081464 Canada Inc., passant de 7,38% à 16,46% des actions émises et en circulation de la Société.

Toutes les actions émises aux termes du placement privé l'ont été aux termes de dispenses des exigences de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et sont visées par une restriction en matière de revente jusqu'au 16 octobre 2015. Le produit net sera utilisé pour financer les opérations courantes de l'entreprise

5. **Description circonstanciée du changement important**

Pour une description complète du changement important, veuillez vous référer à la copie du communiqué jointe aux présentes en Annexe A.

6. **Application des paragraphes 7.1(2) ou (3) du Règlement 51-102**

La déclaration n'est pas déposée en application des paragraphes 7.1(2) ou (3) du Règlement 51-102

7. **Information omise**

Aucune information n'a été omise.

8. **Membre de la haute direction**

Ghislain Lemire  
Président et Chef de la direction  
Téléphone: (514) 394-7820

9. **Date de la déclaration**

23 juin 2015.

## SCHEDULE "A"

### Press Release

## TECHNOLOGIES URBANIMMERSIVE ANNONCE LA CONCLUSION D'UN FINANCEMENT DE 200 000 \$

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Montréal, Canada – le 16 juin 2015** - Technologies Urbanimmersive Inc. (« **Urbanimmersive** ») (TSX CROISSANCE: UI), est heureuse d'annoncer qu'elle a complété le placement privé sans intermédiaire auprès de deux de ses administrateurs annoncé le 11 juin 2015 d'un produit brut de 200 000 \$. Urbanimmersive a émis 4,000,000 actions ordinaires à un prix de 0,05 \$ par action.

Certains administrateurs et dirigeants de la Société ont participé au Placement Privé. La participation dans le placement privé des initiés constitue une « opération avec une personne apparentée » telle que définie au Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières et la politique 5.9 de la Bourse de croissance TSX. Le placement privé est dispensé des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires de ces règles et a été approuvé par tous les administrateurs indépendants par rapport au placement privé.

Toutes les actions émises aux termes du placement privé l'ont été aux termes de dispenses des exigences de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et sont visées par une restriction en matière de revente jusqu'au 16 octobre 2015. Le produit net sera utilisé pour financer les opérations courantes de l'entreprise.

### À Propos d'Urbanimmersive

Basée à Laval, Québec, Urbanimmersive est une entreprise de médias numériques dédiée au marché de l'immobilier en ligne. La société offre des services de production de contenu marketing et des solutions technologiques innovantes spécifiquement conçues pour accroître la productivité et les revenus de sa clientèle. La clientèle de l'entreprise se compose principalement de constructeurs, promoteurs immobiliers, courtiers immobiliers, agences de courtage et opérateurs de portails immobiliers.

Pour plus d'information, visitez le [technologies.urbanimmersive.com](http://technologies.urbanimmersive.com).

***La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.***

### MISE EN GARDE RELATIVE AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont de nature prospective et, à ce titre, sont assujetties à d'importants risques, incertitudes et hypothèses. Les résultats ou événements dont il est question dans ces déclarations prospectives pourraient différer sensiblement des résultats ou événements réels. C'est pourquoi le lecteur est mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces déclarations prospectives. Pour plus de détails sur certains de ces facteurs de risque et hypothèses ou d'autres éléments, les lecteurs sont invités à se référer à la circulaire de sollicitation de procurations datée du 25 mars 2015 et déposée auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières. Les déclarations prospectives contenues dans le

présent communiqué reflètent nos attentes en date des présentes. Nous n'avons ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'une ou l'autre des déclarations prospectives.

SOURCE : Technologies Urbanimmersive Inc.

Pour de plus amples renseignements concernant  
Urbanimmersive Inc. / Technologies Urbanimmersive Inc. :

Ghislain Lemire, Président et Chef de la direction

[514-394-7820](tel:514-394-7820) ou [ghislainlemire@urbanimmersive.com](mailto:ghislainlemire@urbanimmersive.com)